



Ville de Marnay

PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 30 AVRIL 2026

Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay

Membres présents : BALLOT Vincent – BESSOT BALLOT Barbara - DARROY Bernadette – DARTEVELLE Joffrey – FASSET Jean-Louis – GAUTHIER Elise – GEISSLER Floriane – GIRARD Clémence – GROSJEAN Sandrine – GUILLEMIN Sébastien – JACQUINOT Jean-Claude – LUSSIAUD Thierry – MORLAND Damien – MOUCHOT Yves – ROUX Corinne – SGARAGLI Dominique - THEVENOT Jérôme

Pouvoir : BERÇOT Françoise à DARROY Bernadette – MERCIER Mélanie à MORLAND Damien

Secrétaire de séance : Barbara BESSOT BALLOT

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués : 19

Nombre de conseillers pour quorum : 10

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu du 30 mars 2026 ;
- Budget communal : vote du budget primitif 2026, fongibilité des crédits ;
- Taux d'imposition 2026 ;
- Subventions 2026 aux associations ;
- Fixation du taux et des exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale ;
- Instauration d'une taxe sur les logements vacants ;
- SIED 70 : renforcement du réseau concédé d'électricité le long de la route de Brussey ; autorisation de signature de la convention
- Cession du bâtiment Marnay la ville : examen et validation offre d'achat ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 05

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et informe que la réunion sera essentiellement consacrée au budget qui a déjà été travaillé par la commission finance.

Il donne lecture de l'ordre du jour et précise que le point relatif à l'instauration d'une taxe sur les logements vacants est reporté à une date ultérieure, le décret d'application n'étant pas encore paru.

Le Maire rappelle l'organisation de la première visite des bâtiments communaux par certains conseillers et informe que d'autres pourront être organisées notamment une présentation dédiée aux propriétés non bâties.

1. Approbation du procès-verbal des 30 mars 2026

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le procès-verbal de la réunion du 30 mars 2026.

Aucunes remarques n'est émise.

2. Budget communal : vote du budget primitif 2026, fongibilité des crédits – DCM 2026/32

Le Maire explique la façon dont il va présenter le budget et liste les grands postes de dépenses et recettes d'un budget en M57.

Il informe que le budget doit être voté à l'équilibre et que la commission finance a prévu de maintenir les taux de taxes locales actuelles.

Il donne le détail de l'ensemble des chapitres

Section de Fonctionnement

Les dépenses :

Chapitre	Libellé	BP 2026
011	Charges générales	387 069.45
012	Charges de personnel	515 000.00
014	Atténuation de produits	134 902.00
65	Autres charges de gestion courantes	147 720.00
66	Charges financières	59 150.00
67	Charges spécifiques	300.00
68	Dotations aux provisions	1 260.00
042	Opérations d'ordre entre sections	18 322.49
023	Virement à la section d'investissement	246 300.35

Les recettes :

Chapitre	Libellé	BP 2026
013	Atténuation de charges	0
70	Produits des services	28 270.00
731	Fiscalité locale	440 609.00
73	Impôts et taxes	300 000.00
74	Dotations et participations	472 524.00
75	Autres produits de gestion courante	115 540.00
76	Produits financiers	28.00
77	Produits spécifiques	0
78	Reprise sur provisions	1 260.00
042	Neutralisation des amortissements	9 235.00
002	Excédent fonctionnement N-1	142 558.29

La section d'investissement

Les dépenses :

Chapitre	Libellé	BP 2026
16	Remboursement capital	689 450.00
10	Dotations, fonds divers	18 590.00
20	Immobilisations incorporelles	94 426.00
204	Subvention équipement versés	8000.00
21	Immobilisations corporelles	674 210.00
23	Travaux en cours	2 291.00
041	Opérations patrimoniales	18 653.70
040	Neutralisation des amortissements	9 235.00
001	Déficit d'investissement reporté	211 427.02

Les recettes :

Chapitre	Libellé	BP 2026
16	Emprunt	1 000.00
10	Dotations (FCTVA, TA)	232 747.16
1068	Affectation des résultats 2025	37 849.02
13	Subventions d'investissement	611 410.00
024	Produits des cessions	560 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	246 300.35
040	Opérations d'ordre entre sections	18 322.49
041	Opérations patrimoniales	18 653.70

Le budget est présenté à l'équilibre :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 510 024.29	1 510 024.29
Investissement	1 726 282.72	1 726 282.72
TOTAL	3 236 307.01	3 236 307.01

Le maire répondu aux différentes questions soulevées par les conseillers concernant le budget primitif.

Explications sur les évolutions budgétaires :

Augmentation du compte 012 (Charges de personnel) :

Cette hausse s'explique par la prise en compte d'années pleines pour deux agents, comparativement à l'exercice précédent. Par ailleurs, un projet d'embauche d'un agent en contrat à durée déterminée (Manager de Centre-Ville) est prévu, avec une participation financière d'autres collectivités en recettes.

Annuité de la dette :

Il a été souligné que le montant de l'annuité de la dette est significatif, en raison du remboursement d'un prêt relais contracté deux ans auparavant pour financer des opérations liées à la TVA et aux subventions (500 000 euros).

Taux des taxes locales :

Le maire a rappelé que la fixation des taux des taxes locales relève de la compétence du conseil municipal, qui peut choisir de les augmenter ou de les diminuer.

Manque à gagner et dépréciation immobilière :

La présence de locaux vides et inoccupés contribue à une dépréciation des biens immobiliers environnants. Une réflexion est engagée pour la mise en place de la **taxe sur les logements vacants**, exclusivement applicable aux locaux d'habitation. Ce point sera débattu lors d'un prochain conseil municipal.

Dotations pour France Services :

Les dotations allouées à France Services sont en constante augmentation.

Arbitrage sur les travaux :

Un arbitrage devra être opéré pour maîtriser le budget, notamment concernant les travaux prévus.

Reversement excédentaire (compte 1068) :

La somme inscrite au compte 1068 (reversement des excédents eau/assainissement à la Communauté de Communes du Val Marnaysien - CCVM) correspond à la dernière année de versement.

Recettes CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) :

Une question a été soulevée concernant les recettes CFE. Il a été précisé que la création de richesse liée à l'entrepreneuriat profite exclusivement à la CCVM.

Détail des investissements :

Un listing détaillé des investissements a été présenté aux conseillers. La commune reste compétente en matière de gestion des eaux pluviales.

Projet spécifique : Le chemin des Plantes

Une parenthèse a été ouverte sur le **chemin des Plantes**, projet initié en 2005, avec pour objectif de le transformer en route départementale (RD).

L'idée était de transférer cette route dans le domaine départemental, afin que la rue des Vignerons devienne communale. Cependant, le Conseil départemental souhaite la reprendre au gabarit d'une route départementale.

Cette route est appelée à supporter un trafic important lié à la zone d'activité, ce qui nécessite une discussion avec la CCVM.

Un **chiffrage a été réalisé** : 650 000 euros.

Les **clés de répartition** des coûts restent à définir.

Il a été proposé qu'une partie des recettes issues de la vente des terrains soit mise de côté pour financer les accès.

Produits de cession et gestion du patrimoine

Produits de cession :

Les ventes prévues concernent notamment le bâtiment de la poste, le terrain de l'IME, ainsi que des terrains destinés à un lotissement.

Une réflexion est en cours concernant la possibilité de recourir à un **bail à construction** pour le terrain de l'IME.

Fiscalité :

La fiscalité locale sera maintenue à son niveau actuel.

Absence d'emprunt :

Aucun nouvel emprunt n'est prévu dans ce budget.

Vente d'une partie du patrimoine :

Une partie du patrimoine communal sera cédée pour équilibrer le budget.

Orientations et choix budgétaires

Choix à opérer :

Des arbitrages devront être réalisés pour prioriser les dépenses, notamment en matière de travaux.

Réduction des dépenses de fonctionnement :

Un travail supplémentaire est nécessaire pour réduire certaines dépenses de fonctionnement et identifier de nouvelles recettes.

Réflexion sur les compétences régaliennes :

Il a été suggéré de recentrer les dépenses sur des missions régaliennes, comme la voirie.

Évolution des priorités :

Certains choix opérés par les équipes précédentes ne sont plus adaptés au contexte actuel.

Mutualisation des investissements :

À l'instar de ce qui se pratique pour les écoles, il a été proposé de **mutualiser les investissements** pour certaines infrastructures, avec une participation croisée entre les collectivités.

Questions diverses

Participation de la Fédération de la Chasse :

Une question a été soulevée concernant la participation financière de la Fédération de la Chasse pour l'entretien de la mare, et non de l'association de chasse de Marnay. Il a été suggéré de retrouver le rôle environnemental de cette structure.

Commentaire final :

Sur l'ensemble des travaux prévus au budget primitif, la quasi-totalité des décisions a été prise par l'équipe municipale précédente.

Après avoir répondu à l'ensemble des questions, le Maire demande l'approbation de ce budget et l'autorisation de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement) déterminées dans les étapes budgétaires de l'exercice 2026.

Vote : 19 pour

3. Taux d'imposition 2026 - DCM 2026/33

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux de taxes locales suivants pour l'année 2026,

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.24 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 25.55 %
- Taxe habitation : 11.18%

Vote : 19 pour

4. Subventions 2026 aux associations – DCM 2026/34

La commune souligne l'importance d'un travail d'équité dans l'attribution des aides aux associations. Cependant, il est reconnu que toutes les associations n'ont ni le même fonctionnement ni les mêmes objectifs. Cette diversité rend nécessaire une approche différenciée pour répondre au mieux aux besoins spécifiques de chacune.

Il est rappelé que la commune a l'obligation de demander à chaque association son budget afin d'évaluer ses besoins et d'ajuster les subventions en conséquence.

Certaines associations formulent des demandes spécifiques, souvent liées à des accidents de parcours ou à des besoins exceptionnels.

Le Maire présente la liste des subventions qu'il souhaite attribuer :

Nom association	Subvention 2026
HARMONIE DE PIN- EMAGNY	1 200 €
Association CARNAVAL	1 000 €
Association CHASSE	1 000 €
Association CHORALYS	1 000 €

Il explique les raisons des choix :

Harmonie Pin :

La commune compense la subvention par la location de la salle culturelle, lui permettant ainsi de disposer d'un espace adapté à ses activités.

Carnaval :

Pour l'organisation de cet événement, la commune participe aux frais liés à la construction des chars.

Chasse :

Une participation est envisagée pour faire face aux dégâts subis par la cabane de chasse, soulignant ainsi le soutien de la commune aux infrastructures utilisées par cette association.

Choralys :

La commune contribue à l'acquisition du décor de cette association, reconnaissant ainsi son rôle culturel.

L'association Zik en tête a fait une demande spécifique mais il est rappelé que les services municipaux (techniques et administratifs) apportent une aide logistique et organisationnelle. Cette participation est un soutien essentiel pour la réussite des manifestations locales.

Une question est posée sur l'assurance de la cabane de chasse, soulignant la nécessité de vérifier sa couverture.

Il est précisé que l'association de chasse ne se limite pas à une activité de loisir, mais régule la

forêt et rend un service d'intérêt général. Son action contribue à la gestion durable des espaces naturels.

La cabane de chasse peut également être utilisée par les promeneurs, ce qui renforce son utilité collective.

Il est noté que cette association ne demande jamais rien, ce qui justifie une attention particulière pour une éventuelle subvention d'investissement, en reconnaissance de son rôle et de sa discrétion dans ses demandes.

Jérôme THEVENOT ne participe pas au vote

Vote : 17 pour - 1 abstention

5. Fixation du taux et des exonérations facultatives en matière de taxe d'aménagement communale – DCM 2026/35
--

Monsieur le Maire indique que l'ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement (taux et exonérations facultatives). Il est rappelé que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu'elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

CONSIDERANT que la recette de cette taxe a beaucoup diminué depuis 2022 avec l'application d'une nouvelle modalité d'enregistrement et de perception ;

CONSIDERANT le niveau d'équipement similaire à d'autres collectivités qui pratiquent des taux supérieurs ;

Il informe qu'une enquête a été faite auprès des communes voisines et que cette taxe est un moyen de faire participer ceux qui viennent habiter à marnay et ainsi de contribuer au pot commun.

Le Maire propose d'augmenter le taux de la taxe d'aménagement à 4 %.

Vote : 19 pour

6. SIED 70 : renforcement du réseau concédé d'électricité le long de la route de Brussey ; autorisation de signature de la convention - DCM 2026/36
--

Monsieur le maire expose qu'il y a lieu de réaliser un renforcement et une sécurisation du réseau concédé d'électricité issu du poste "GARENNES » route de Brussey (B 8751).

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'énergie du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

Les travaux envisagés consistent en :

☐ le remplacement d'environ 195 mètres de réseau aérien à basse tension existant en conducteurs préassemblés par des câbles préassemblés de section supérieure ;

☐ la dépose d'environ 230 mètres de réseau aérien à basse tension existant en conducteurs préassemblés en surplomb de parcelles privées ;

☐ le remplacement des 2 branchements alimentant les bâtiments existants dans le secteur par des câbles souterrains ;

☐ la création d'un poste de transformation de type cabine basse, équipé d'un transformateur de puissance 250 kVA, et ses raccordements souterrains aux réseaux existants d'électricité à haute tension de catégorie A long d'environ 430 mètres et basse tension long d'environ 405 mètres, équipé d'un nouveau coffret de commande de l'éclairage public.

La mise en souterrain du nouveau réseau permet de réduire au maximum l'impact visuel et garantit au maximum la sécurité des personnes.

Les travaux aériens auront un très léger impact visuel compte tenu du réseau aérien déjà existant dans ce secteur.

Les travaux seront réalisés avant le passage du tour de France le 17 juillet prochain.

Vote : 19 pour

7. Cession du bâtiment Marnay la ville : examen et validation offre d'achat - DCM 2026/37

Il est rappelé qu'un estimatif réalisé il y a trois ans évaluait la valeur du bâtiment à 370 000 euros. À cette époque, les revenus locatifs s'élevaient à 27 000 euros par an, soit un total de 324 000 euros sur 12 ans. Cependant, le bâtiment a connu peu de visites, ce qui limite son attractivité.

Une offre d'achat a été reçue et jugée intéressante par les membres du conseil.

Un élu a exprimé sa volonté d'éviter tout conflit d'intérêt. En conséquence, il a décidé de ne plus signer d'acte pour la collectivité et de se retirer des discussions concernant ce dossier, en raison de son activité professionnelle actuelle (notaire)

Il a été souligné que ce bâtiment ne présente pas de caractère historique et qu'il nécessiterait des investissements importants pour être maintenu en état.

Ce qui prime pour la commune, c'est le projet global, notamment dans le cadre de l'aménagement de la place et du stationnement bleu créé. L'objectif est de maintenir les professionnels en place (CPTS) et de préserver l'activité tertiaire sur le territoire.

Compte tenu de ces éléments, le Maire propose d'accepter l'offre d'achat de la SCI JJS IMMOBILIER pour un prix de 300 000 euros net vendeur sous réserve que l'activité tertiaire soit maintenue au rez-de-chaussée.

Vote : 17 pour - 1 abstention

7. Questions diverses

Gestion du bois communal

Damien Morland a rencontré l'agent ONF, Monsieur FALCOU Benoit et présente un devis (1550 € HT) correspondant au programme de travaux pour 2026. Il s'agit de dégagement mécanique des régénérations naturelles des parcelles 3 r et 4 r situées vers l'entreprise VELUX et de qualité médiocre.

Une mécanisation est prévue pour régénérer les nouvelles pousses dans le cadre de l'affouage.

Il est attendu que les affouagistes débardent leur bois dans les meilleurs délais.

Une intervention de M. Falcou sera programmée lors d'un prochain conseil municipal pour approfondir ce sujet.

Désignation des référents associatifs et municipaux

Les référents suivants ont été désignés pour les structures et événements concernés :

- **MARPA** : Barbara BESSOT-BALLOT
- **Cinéma** : Bernadette DARROY
- **Gîte de Compostelle** : Dominique SGARAGLI
- **France Services** : Bernadette DARROY
- **Distribution/numéros de rues** : Yves MOUCHOT
- **Tour de France** : Corinne ROUX

Commissions et réunions

- Une réunion est prévue le **5 juin à 18h** pour les **sénatoriales**.
- **Fête de la musique** : Un débriefing sur l'avancée des préparatifs sera organisé.
- **Lions Club** : Une réunion est programmée le 05/05 à 18h
- **Commission Environnement et Cadre de Vie** prévue le **21 mai à 18h** avec **Enercoop** (présentation du projet solaire) et La Fauvanelle.

Points divers

- **Formation des élus** :
Une information a été envoyée aux élus concernant des formations. Il leur est proposé d'utiliser ce concept dans leurs missions.
- Il est demandé aux élus de faire un point sur leurs différentes réunions en lien avec leur délégation.
- **CCAS** : le Maire donne la composition du CCAS avec les membres extérieurs :
- **Travaux de rénovation énergétique des bâtiments du château** : le Cabinet Dunant livrera l'APS (avant-projet sommaire) le 5 juin.

Gestion des nuisances et aménagements

- **Moto-cross** : Un rappel a été fait concernant les nuisances sonores suite à interpellation de plusieurs riverains, notamment après la coupe d'arbres dans le secteur. Le club a réagi rapidement en :
 - Supprimant les entraînements les lundis et vendredis.
 - Limitant le nombre d'invités.
 - Réfléchissant à un aménagement en bas de la piste (création d'une bute avec du remblai).

Organisation des conseils municipaux

- **Test des conseils municipaux le samedi matin** :
Trois dates sont proposées pour les prochains conseils municipaux :
 - 30 mai à 9h30
 - 20 juin à 9h30
 - 18 juillet à 9h30
- **Convention bibliothèque** : Une convention pour les coupons (aide du conseil régional) a été signée pour un montant de **5 euros**.

Événements et sensibilisations

Journée de sensibilisation au don d'organes : cette journée vise à sensibiliser la population lors d'événements particuliers. Une date sera prévue prochainement. Elise Gauthier rencontrera les organisateurs (date non précisée).

Une visio avec le CHU pour la mise en place d'une aire de covoiturage est prévue le 5 mai à 8h30

Forum des associations

Un échange a lieu sur le forum des associations.

Fin de la séance : 23h50

Le Maire,

Vincent BALLOT



Le secrétaire de séance

Barbara BESSOT-BALLOT

LISTE DES DELIBERATIONS PRISES EN SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/04/2026

2026/32	Budget primitif 2026	Approuvée
2026/33	Vote des taxes locales 2026	Approuvée
2026/34	Subventions aux associations 2026	Approuvée
2026/35	Taux taxe aménagement et exonérations facultatives	Approuvée
2026/36	SIED 70 : Convention renforcement électricité long route de Brussey	Approuvée
2026/37	Acquisition du bâtiment 3 Avenue de Marnay la Ville SCI JJS IMMOBILIER	Approuvée